VENTE ETUDE CHAVANT */ PEREZ 1040035
LS MCM
GH

COMPTES ET PRORATA DES SOMMES DUES ENTRE VENDEUR ET ACQUEREUR

Jour de signature	incombant à l'acquéreur	05/05/2022
Nombre de jours depuis le début du trimestre		34
Nombre de jours restant dans le trimestre		57
Nombre de jours restant dans l'année		241

Recalcul

CAUSE DES SOMMES	VALEURS TOTALES	DUES PAR LE VENDEUR	DUES PAR L'ACQUEREUR
1°) **Prorata de taxes foncières dû par l'ACQUEREUR (du jour de la vente au 31 décembre)**	1 593,00 €		1 051,82 €
2°) **Fonds de roulement avances constituant les réserves dues par l'ACQUEREUR, sauf remboursement directement au syndic**	121,74 €		121,74 €
3°) Travaux de copropriété incombant au VENDEUR devant faire l'objet d'appels de fonds postérieurement à la vente	€	0,00 €	
4°) **Prorata (du jour de la vente au dernier jour du trimestre) des charges de copropriété du trimestre en cours déjà acquittées par le VENDEUR**	366,25 €		229,41 €
5°) Prorata (1er jour du trimestre jusqu'à la vente) Des charges de copropriété du trimestre en cours non encore acquittées par le VENDEUR	€	0,00 €	
6°) Dépôt de garantie de loyers versés par le locataire au VENDEUR	€	0,00 €	
7°) Prorata de remboursements de loyer payable d'avance (sur base mensuelle)	€	0,00 €	
8°) Avances constituant des réserves (sauf remboursement par le syndic)	€		0,00 €
9°) **Fonds de travaux**	48,93 €	€	48,93 €
TOTAUX		0,00 €	1 451,90 €

SOLDE EN FAVEUR	du vendeur	de l'acquéreur
	1 451,90 €	0,00 €

M. Clément CHAVANT

Fait à GRENOBLE
Le 05 mai 2022